

Chers parents,

Le service des examens a dû modifier la tarification des droits d'examens français à partir de la session 2022. En effet, le service des examens doit régler à l'AEFE pour chaque candidat une contribution en devises qu'il est impossible de payer si nous continuons de percevoir les droits en LBP. Aussi, le Comité de pilotage de la Mutualisation du 28 octobre 2021 a pris la décision de modifier comme suit les tarifs 2022 :

TARIFICATION EXAMENS A COMPTER DE L'ANNEE 2021-2022 TARIF PAR CANDIDAT	
	CANDIDATS ETABLISSEMENTS HOMOLOGUES
DNB	70 USD CASH
EAF	90 USD CASH
BAC	120 USD CASH

En conséquence, le Collège Protestant Français est obligé de vous demander de régler les montants ci-dessus dès réception d'une facture spécifique qui vous parviendra prochainement, en fresh dollars et auprès de la caisse du CPF.

Je sais que cette décision constitue une difficulté supplémentaire mais reste la seule possibilité de mener à bien et dans les meilleures conditions les examens que vont présenter vos enfants.

Bien sincèrement

La direction du CPF